

COMMENT FONCTIONNE LE CSR ?

Saison 2020-21

HORAIRES : Piscine Aquavallon | Lundi et mercredi

- Accès au vestiaire à partir de **19h**
- Accès au bassin de **19h30 à 21h30**
- Sortie de la piscine à **22h** au plus tard

L'accès à la piscine se fait avec une carte d'un coût de 3€ à régler à l'accueil de la piscine Aquavallon. Chaque plongeur doit être en possession de sa propre carte !

COTISATION SIMPLE

- Montant : **135€ | 95€** (conjoint ou jeune de – de 16 ans au 1er octobre 2020).

CURSUS FORMATION (niveau 1, niveau 2, niveau 3)

- Montant : **53€**

PRÊT DE MATÉRIEL

- Forfait : **10€**
- Seuls les débutants (1ère année de formation) et les licenciés qui n'emprunteront **aucun matériel** de la saison (blocs, combinaisons, gilets, détendeurs, lest) n'ont pas à régler les 10€...

CERTIFICAT MEDICAL auprès d'un médecin généraliste. Il est **OBLIGATOIRE** pour pouvoir obtenir sa licence et accéder aux bassins. Un modèle est téléchargeable sur https://csr12.com/?page_id=941
Les formations dispensées au CSR ne nécessitent pas que le certificat médical soit délivré par un médecin autre que généraliste mais rien ne vous empêche de consulter un médecin du sport, un médecin diplômé de médecine subaquatique ou un médecin de la FFESSM... Pour les jeunes de 12 à 14 ans : se renseigner auprès du club

ENTRAÎNEMENTS : D'octobre à juin en piscine. Dès que le temps le permet, plongées en lacs ou résurgences le week-end. **Une présence assidue aux entraînements et aux cours théoriques est obligatoire pour le passage des niveaux de plongeur.** Merci de prévenir votre encadrant de toute absence.

MATÉRIEL : Il est réservé aux jeunes et aux plongeurs préparant le niveau 1 durant leur formation. Le matériel leur est prêté en attendant qu'ils puissent acquérir leur propre matériel au cours de l'année suivante selon leurs possibilités. Il est emprunté auprès du responsable du matériel. Il doit être rendu propre et en bon état le mercredi qui suit le retour de la plongée. Tout défaut ou toute détérioration doivent être signalés au responsable du matériel.

Dans la mesure du possible, le matériel peut être prêté en dépannage, à tout membre du club, après en avoir obtenu la permission auprès du responsable du matériel ou du président. Le coût annuel du prêt de matériel (bloc, gilet, détendeur, combinaison, lest) est fixé à 10€, à régler en début d'année lors de l'inscription au club.

L'emprunteur est responsable du matériel confié. Il est à noter que le coût du matériel de plongée est onéreux, mais qu'il peut être acheté progressivement. N'hésitez pas à demander conseil à votre encadrant.

ACTIVITES pratiquées : Plongée (loisir et formation), apnée, photo-vidéo, nage libre, nage PMT, environnement et biologie subaquatiques,...

SORTIES : Des plongées techniques (organisées par la commission technique) ou d'explorations (organisées par le club) sont proposés chaque année. Les dates et les lieux varient en fonction des niveaux des plongeurs. Le coût est variable selon les clubs et les lieux de destinations. A titre d'exemple, compter 200€ (hébergement, restauration et plongées) ou 140-150€ (hébergement et plongées) + 20€ de minibus pour une sortie technique. Les plongées d'exploration sont laissées à l'initiative des licenciés dans le respect de leurs prérogatives.

RAPPEL : toute plongée entre licenciés du CSR, avec ou sans matériel du club, est considérée comme une " sortie club " et engage de fait le président !

Lors des sorties club, celui-ci ne prend aucun engagement quant aux déplacements et responsabilités (hors plongées) des mineurs : la présence d'un parent est obligatoire.

ACOMPTE :

Hébergement : La totalité du coût de l'hébergement sera demandé aux plongeurs à l'inscription

Remboursement : intégral si le désistement n'entraîne aucun frais d'hébergement, partiel si le désistement n'entraîne qu'une pénalité financière (le remboursement de la différence sera égal à la pénalité financière engendrée par le désistement), aucun remboursement lorsque le désistement entraîne une augmentation du coût d'hébergement pour les autres plongeurs

Plongées : Le coût des plongées payantes sera demandé en acompte aux plongeurs à l'inscription.

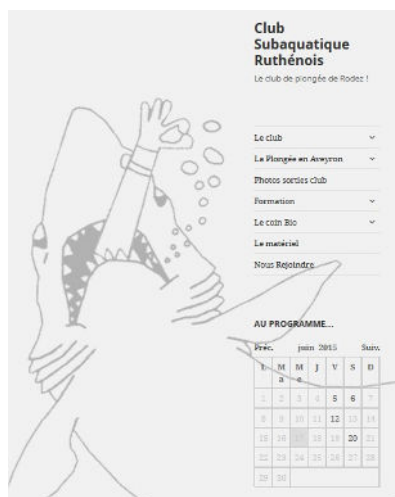
Remboursement : intégral si le désistement n'entraîne aucun frais particulier pour le club, partiel lorsque le désistement intervient au plus tard la veille de la première plongée prévue et entraîne une pénalité financière (le remboursement sera égal à la pénalité financière engendrée par le désistement), aucun remboursement lorsque le désistement intervient le jour de la première plongée et qu'il entraîne une augmentation du coût des plongées pour les autres plongeurs

VIE DU CLUB : Le local (sous le dojo, face à la piscine Aquavallon) vous accueille avant et après les entraînements. Ces moments sont l'occasion de rencontrer et discuter avec d'autres plongeurs. Vous pourrez par ailleurs y trouver une sélection de photos, de magazines, un panneau reprenant toutes les manifestations prévues, les comptes rendus des réunions des différentes commissions, des infos diverses et variées... Bref, n'hésitez pas !

Nous nous retrouvons lors de l'Assemblée Générale mais aussi au cours de diverses soirées. Le Club regroupe plusieurs commissions : matériel, technique, piscine, sorties, convivialité, photo-vidéo, livres, biologie,... qui ne demandent qu'à se développer.

Le club fonctionne grâce à des **bénévoles** non rémunérés (membres du bureau ou de commissions, encadrants,...) qui investissent du temps, de l'énergie et des compétences pour le bien du club et de ses licenciés.

LE SITE INTERNET DU CSR : Retrouvez toutes les informations concernant le club, le fonctionnement, les formations, les entraînements, la législation, les sorties, le calendrier, les photos... et sur tout ce qui a un rapport avec la plongée. A consulter régulièrement et sans modération !



Le site Internet du CSR

CSR12.COM

- ... toutes les infos pour s'inscrire
- ... un espace pour chaque formation
- ... toutes les dates des sorties, des réunions, des rencontres,...
- ... toutes les photos et les vidéos des sorties
- ... des infos sur la plongée, la réglementation...

**A consulter régulièrement
et sans modération !**

Ainsi que **LE COMPTE FACEBOOK** du club : <https://www.facebook.com/RodezPlongeeCSR12>



Le dossier d'inscription doit être retourné complet au plus tôt et impérativement avant le 30 sept. 2020